



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B.4.6

Numéro de la demande : 2011-4622
Demande : Remplir les conditions d'homologation
Produit : Concentré de fabrication Banvel K Dicamba K
Numéro d'homologation : 20354
Matières actives (m. a.) : Dicamba (présent sous forme d'acide, de sel aminique, d'ester, de sel de potassium ou de sel de sodium), DIC
N° de document de l'ARLA : 2297945

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions de l'homologation complète du concentré de fabrication Banvel K Dicamba K. La condition restante à l'homologation complète était des études de stabilité à l'entreposage pour le produit dans des cuves en acier inoxydable.

Évaluation des propriétés chimiques

Le concentré de fabrication Banvel K Dicamba K est une solution contenant la matière active dicamba, présent sous forme de sel de potassium, à une concentration nominale de 31 %. Ce produit a une densité de 1,25 g/mL et un pH de 9,5 (net). Les exigences concernant les propriétés chimiques du concentré de fabrication Banvel K Dicamba K sont remplies.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, à savoir le concentré de fabrication Banvel K Dicamba K, et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre la conversion en homologation complète.

Références

PMRA No.	Référence
2109079	2011, Storage Stability of Dicamba Products Produced at the BASF Beaumont Manufacturing Facility, DACO: 3.5.10 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.